

Motion
CA 03/03/2009

Nous, représentants des personnels enseignants du Lycée Malraux, avons pris connaissance de la DHG attribuée par le Rectorat. Le bilan, encore une fois, est lourd : baisse d'une centaine d'heures qui s'ajoutent aux 300 heures perdues en 2007 et 2008.

Ces chiffres annoncent la perte de 7 postes d'enseignants : quatre professeurs partant en retraite ne seront pas remplacés à la rentrée 2009 et trois collègues ne désirant pas changer d'établissement voient leur poste supprimé. Nous ne pouvons que déplorer que ces pertes de postes s'ajoutent aux suppressions déjà subies les années précédentes : 15 postes en deux ans.

En trois ans, le lycée a perdu près de 15% de ses enseignants !

Est-il utile de rappeler que cette diminution du nombre d'enseignants correspondra encore une fois à une augmentation des effectifs dans les classes :

- 1 34 élèves dans les classes de seconde
- 2 Au-delà de 30 élèves en première et terminale, comment préparer efficacement chacun d'eux à un examen oral (en français par exemple).

La qualité de l'enseignement est donc en péril et le taux de réussite de nos élèves au bac risque de s'infléchir alors qu'actuellement notre établissement est classé parmi les premiers de l'académie.

De plus, une demie section de BTS sera fermée à la rentrée 2009, ce qui réduit l'offre de formation disponible sur le bassin de Remiremont et même sur l'académie. Par ailleurs, cette suppression met en péril la filière productique bois qui est unique en Lorraine et ce alors que notre établissement est depuis peu labellisé Lycée des métiers du bois !

De ce fait, nous dénonçons l'application d'une logique comptable imposant un quota d'heures supplémentaires sans prendre en compte les besoins et la diversité du public lycéen. Nous demandons le gel des suppressions de postes et le rétablissement de la section de STS perdue.

Si nous ne contestons pas la répartition proposée par la direction du lycée, nous rejetons cependant le montant total de la DHG imposée par le Rectorat. Ainsi nous appelons les membres du CA à voter contre cette DHG et à adopter cette motion.

Les représentants des personnels enseignants élus au CA